



## MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

LE MINISTRE,  
PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT

Paris, le 3 Juin 2015

Madame, Monsieur,

Vous avez été nombreux à vous mobiliser pour la pétition lancée en opposition à des projets de fermes de grande taille sur notre territoire. La polémique autour de la ferme dite des « 1000 vaches » a fait naître des inquiétudes quant à l'évolution de notre agriculture dans un contexte de compétition européenne et mondiale. Cette mobilisation témoigne d'un attachement de nos concitoyens à une agriculture qui maintient des agriculteurs, des éleveurs, des paysans, implantés dans les territoires.

Ainsi que j'ai pu l'exprimer à plusieurs reprises, le modèle de l'agriculture dite « industrielle » n'a jamais été un modèle ni que j'ai soutenu ni que j'ai favorisé d'une quelconque façon. Cependant, il est nécessaire de regarder de plus près les différents types de projets qui aujourd'hui aboutissent à des dimensionnements peu habituels.

Certains projets résultent de mise en commun de moyens de production de plusieurs agriculteurs permettant de mieux valoriser leur production qu'ils ne pourraient le faire seuls ; d'autres projets, cependant plus rares, peuvent résulter de spéculations et faire appel à des capitaux extérieurs à l'agriculture.

Ce dernier cas de figure m'apparaît particulièrement inquiétant car il positionne l'activité agricole comme une activité spéculative susceptible d'être abandonnée dès qu'elle n'est plus rentable.

Les projets rassemblant plusieurs agriculteurs sont d'une autre nature et ne peuvent être condamnés a priori, dès lors qu'ils respectent toutes les exigences sanitaires, environnementales, sociales et de bien-être animal sur lesquelles j'ai demandé à mes services d'être particulièrement vigilants. Je dois même dire que, si toutes ces exigences sont remplies, le fait qu'un projet soit le fruit d'un "collectif" d'agriculteurs m'apparaît être un atout sur le plan économique pour mutualiser des moyens et une opportunité sur le plan social pour gérer collectivement les risques inhérents à toute activité. Je pense en disant cela au risque économique, bien sûr, mais aussi à ce qui est parfois une solitude face aux nouveaux défis de l'agriculture et aux exigences de ce beau métier.

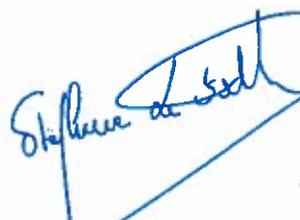
.../...

La question de la taille optimale des fermes est une question centrale pour l'avenir de notre agriculture. Je suis persuadé qu'il n'y a pas qu'un seul modèle et que les fermes de petite ou de moyenne taille sont au cœur de notre avenir agricole. C'est fort de cette conviction que j'ai pesé de tout mon poids au niveau européen dans la négociation de la nouvelle politique agricole commune qui a été marquée par des inflexions importantes : verdissement des aides, majoration pour les 52 premiers hectares pour favoriser les petites et moyennes fermes et l'emploi agricole, renforcement des aides à la compensation des handicaps naturels, mise en place d'aides couplées pour différentes productions animales, avec en plus un principe de plafonnement ou de dégressivité de ces aides.

De même, la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 marque un tournant important dans la conception de l'agriculture. J'ai voulu cette Loi porteuse de l'enjeu nouveau qu'est l'agro-écologie avec, notamment, la création des GIEE (Groupements d'intérêt économique et environnemental) mais, aussi, un objectif de réduction du recours aux pesticides et de limitation de l'utilisation des antibiotiques en élevage.

Soyez ainsi assurés que l'objectif qui est au cœur de la politique que je mène au sein du Gouvernement est bien celui d'une agriculture qui combine performance écologique, économique et sociale pour une agriculture diversifiée et de qualité partout sur nos territoires.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments distingués.



Stéphane LE FOLL